Centre
de services scolaire
des Hauts-Bois-
de-l'Outaouais
Québec

3e Comité des relations professionnelles et pédagogiques Extraordinaire 2022-2023

Mardi 14 mars 2023, 13h15 à 16h00, en virtuel

Présences : Josée Brisebois, Serge Lacourcière, Julie Martin, Caroline Paquette, Pierre Croteau, Suzanne Pitre, Martin Lampron, Stéphane Bouchard, Annie Lacharité, Norma Kelly, Stéphanie Piché, Lyzanne Cuddihy, Valérie Carle, Caroline Desrosiers, Daniel Boisjoli, Nadine Carpentier et France Lagarde.
Absences : aucune

COMPTE-RENDU

SUJET	NOTES	SUIVIS
1. Lecture et adoption de l'ordre du jour	Point ajouté par le SPEHR : Mesure 15158 (valorisation du personnel scolaire)	
2. Suivis et approbation du compte-rendu du 17 janvier 2023.	Quelques coquilles ont été soulevées dans le compte-rendu du 17 janvier 2023, et des corrections seront apportées. <u>Point #7 (mesure 30020 bonifiée pour maîtres-associés).</u> Une note de service des RH est à suivre. <u>Point #8 (tâche enseignante FGJ et CÉA & FP)</u> Prévoir fixer des dates pour présentations communes, à la rentrée 2023; ainsi que les modalités. (SPEHR-RH)	La version corrigée du compte-rendu sera envoyée aux membres (SRÉ)
3. Politique de harcèlement	Le document de travail de la politique ayant été déposée par les RH, le SPEHR a fait parvenir des propositions et modifications. Le tout a été reçu et accepté.	Une copie avec les corrections apportées sera envoyée à tous. RH

4. Critères d'inscription des élèves	Étant donné qu'un parent peut maintenant choisir son centre de services scolaire pour scolariser son enfant, la procédure inscrite à la politique du CSSHBO devient caduque. Le reste du contenu de la politique demeure tel quel.	
5. Session d'épreuves et épreuves communes	Comme l'an dernier, il n'y aura pas d'épreuves communes relevant du CSSHBO en 2022-2023. À noter qu'en mathématique, pour la 4e année du primaire, il y aura une épreuve régionale, par suite d'une demande de la Table des Directions Générales de l'Outaouais. Les balises de cette épreuve suivront celles du ministère; axées sur les apprentissages priorisés. Le SRÉ accepte la libération des enseignants qui le souhaitent pour de la correction, en s'appuyant sur les mêmes principes alloués par le MEQ. Une session de correction collective sera offerte aux enseignants, par le SRÉ. Les épreuves obligatoires et à sanction se déroulement comme l'année dernière.	
6. Calendrier scolaire 2023-2024	Ce calendrier ayant déjà été adopté l'année dernière demeure tel quel, à moins d'un changement au régime pédagogique (ex : 2 étapes en 2023-2024).	
7. Calendrier scolaire 2024-2025 - échanges	Une idée de placer une semaine de répit à l'automne 2024 est partagée. Inspirée par d'autres CSS qui ont cette semaine à leur calendrier scolaire : en partie en journées pédagogiques et en journées de congés. Évidemment, ceci nécessiterait l'entrée des enseignants avant le 24 août, et une entrée plus tôt pour les élèves. Une ébauche est déposée aux membres. Il ne s'agit pas d'une consultation officielle, mais d'un échange constructif afin de valider si l'on poursuit les travaux en ce sens. Les CSS qui ont cette semaine automnale ont évoqué quelques besoins : planification et organisation des services aux élèves pour donner suite au portrait de classe de l'étape 1; offres de formations, temps de planification et de préparation aux enseignants dans l'objectif de	Les membres sont invités à partager dans leur milieu, à recueillir toutes questions ou recommandations.

	mieux répondre aux besoins des élèves par suite des résultats de l'étape 1, contrer l'absentéisme reliée à la chasse. Quelques idées et commentaires partagés : ➢ Bonne idée de mettre une semaine de pause en novembre, c'est un bon temps de l'année pour le faire ➢ Coller 2 congés, et ce à la fin de la semaine ciblée ➢ Mettre une JP en fin d'année (23 juin) ➢ Mettre 4 JP et un congé ➢ Mettre 3 JP et 2 congés	
8. Demande de révision de notes (modification à la LIP)	Partage d'un tableau (envoyé aux membres au préalable) qui résume ce nouvel élément de la Loi. Un parent ou un élève peut faire une demande de révision de note pour une épreuve, partie d'épreuve ou résultat disciplinaire au bulletin. Le tableau identifie les rôles et responsabilités des enseignants et de la direction d'école, ainsi que les délais prescrits à respecter. Le formulaire, qui sera uniforme dans tous les établissements, sera disponible pour les parents et/ou les élèves, en informant ces derniers de communiquer d'abord avec l'enseignant concerné, avant de procéder à une demande officielle de révision de note. Cette nouveauté devra être intégrée aux normes et modalités des établissements. À noter que les délais prescrits à respecter ne sont pas les mêmes pour la FGJ et le CÉA & FP. Le tout est identifié à l'intérieur du tableau déposé.	
9. Comité SST	Il y a eu deux rencontres cette année. Une adresse courriel générique a été créée pour communiquer avec la personne nommée au CSSHBO, soit Marie-Ève Lyrette. Une tournée des écoles, centres et pavillons a déjà débuté.	

10. Nouveau programme CCQ (culture et citoyenneté québécoise)	Le syndicat nomme qu'une demande a été placée au MEQ de reporter l'implantation de ce nouveau programme à la rentrée 2024. Certains déplorent qu'il n'y aurait pas de matériel pédagogique disponible à la rentrée 2023. La partie patronale est en attente de l'approbation de ce programme et les directives à suivre, du MEQ. Des formations sont offertes au personnel intéressé à découvrir les nouveautés qu'offre ce programme, par le MEQ, tout au long de l'année. Une conseillère pédagogique ayant ce dossier peut répondre à plusieurs questions des enseignants, si besoin.	
11. Traitement des absences	Il a été convenu que le statut quo demeure quant au traitement des absences, en attendant des précisions. Contrats : Plusieurs personnes n'auraient pas reçu leur contrat de travail 22-23, il y a des problèmes avec le système. Le CSSHBO est en attente de soutien de la GRICS. On invite les gens concernés à communiquer directement avec les RH, advenant le besoin d'avoir une copie papier.	
VARIA :	• À noter que la consultation au regard du PEVR est à venir. Il pourrait s'agir d'une courte rencontre en dehors des dates du CRPP. • Plan de lutte : prévoir discuter de ce point à une prochaine rencontre.	
12. Levée de la rencontre	Prochaine rencontre : 31 mai, en AM, en présentiel au centre administratif, salle 235-236, de 9h à 12h00.	